



Les chamois verts
Club valentinois de randonnée pédestre
56, Rue Maréchal Ney 26000 Valence
Tél : 04 26 52 51 71

Site : www.chamois-verts.fr

Assurance R.C.P. : Groupama 161 Av Paul Vaillant Couturier 94258 Gentilly Cedex

Comité départemental Drôme
Maison des bénévoles du sport Drôme Ardèche
71 rue Latécoère 26000 Valence
Tél : 04 75 75 47 83

Site : www.drome.ffrandonnee.fr

Garantie financière: Groupama 132 rue des Fontanot 92000 Nanterre

**FICHE SÉJOUR D'INFORMATION PRÉALABLE
CONDITIONS DE VENTE**

Séjour strictement réservé aux adhérents à jour de leur cotisation

Valence le : 24/05/2024

Deux jours de randonnée pédestre en Chartreuse

**ST PIERRE D'ENTREMONT- Les Varvats 73-SAVOIE
Jeudi 01 Août et Vendredi 02 Août 2024
Niveau 3**

Animateur responsable : BOUVAREL Françoise (Fanfan)

PROGRAMME : 2 jours en Itinérance

Jour 1 : Départ VALENCE 7H00 direction : ST PIERRE D ENTREMONT – Les Varvats 1042 m
CROIX DE L'ALPE 1547 m -16 kms - et Nuit dans la Cabane de l'Alpette

Jour 2 : Montée au sommet du PINET 1867 m ou le TURC – retour par le pas de l'Echelle
Retour Valence

Option par le Grand Manti 1818m si grand beau temps +8 kms pour le premier ou deuxième jour.

L'ensemble de ce programme peut être modifié sur décision de l'animateur responsable en fonction des divers paramètres : conditions climatiques et condition physique des participants.

HÉBERGEMENT :

-Type : - CABANE DE L'ALPETTE **Non gardée** 1497m (point d'eau 30m de la cabane)

Elle est située dans la **Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse**

Places prévues pour dormir : **20**

Places sur matelas 3 - Couverture : Non

Latrine : Non – Poêle : Oui

ORGANISATION :

PREVOIR : les pique niques du 1^{er} et 2^{ème} jour, le repas du soir et le petit-déjeuner

Un petit matelas et un sac de couchage

Chacun connaît ses besoins..... échangez par mail ou téléphone pour éviter les doublons

DÉPLACEMENTS :

Covoiturage sur la base de 4 personnes/voiture = 22€

Itinéraire : VALENCE – St Pierre d'Entremont « les Varvats ».

Distance : 240 Kms A/R - 1h30 de trajet sans autoroute (minimiser coût).

BUDGET DU SÉJOUR :

COÛT DU SÉJOUR : 10,00 € (Hors options et covoiturage)	
Ce prix comprend :	
10 €	Frais d'organisation
Gratuit	Gîte la nuitée par personne
Ce prix ne comprend pas :	
22 €	Dédommagement des personnes ayant pris leur véhicule (Sur la base de 4 personnes/voiture)
	Frais d'alimentation et de boissons
	Assurance annulation et interruption/bagages (Le règlement se fait au moment de l'inscription)
	D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme compris

LES ASSURANCES ANNULATION et INTERRUPTION (avec ou sans option bagages) : Ce séjour ne propose pas d'assurance annulation.

La garantie assistance et rapatriement comprise dans votre licence IRA ou +.

Avec le paiement par carte bancaire visa+ vous pouvez profiter de l'assurance annulation liée à cette carte (voir votre conseiller bancaire)

INSCRIPTION :

Nombre de participants : Minimum 8 Maximum 12

Les inscriptions se feront du 31/05/2024 au 28/06/2024 au club uniquement aux horaires de permanence OU sur le site des Chamois Verts.

Attention : Si l'effectif des inscrits n'atteint pas 8 personnes avant le 28/06/2024 le séjour sera annulé et les personnes inscrites prévenues et remboursées.

Merci de vous munir impérativement de votre n° de licence et de votre règlement.

Si le nombre d'inscrits est supérieur au nombre de places, 8 jours après la date d'inscription, une commission de séjours statuera (Ordre chronologique d'inscription, priorité aux licenciés du club). Les personnes non retenues seront inscrites sur liste d'attente, et le montant de leur inscription, leur sera rendu.

ÉCHEANCIER DES VERSEMENTS AU CLUB :

10 €	A l'inscription LA TOTALITE	Seul le versement de cette somme vaudra inscription définitive
------	--------------------------------	--

DÉSISTEMENT : somme non remboursable sauf en cas de remplacement.

RÉUNION DE PRÉPARATION :

Obligatoire pour tous les participants : échange par Mail : fanfan26@sfr.fr et/ou téléphone 06 .84.43.76.41

ATTENTION : Testez-vous au cours des sorties du club : L'animateur d'un séjour est en droit de ne pas vous accepter si vous n'avez pas le niveau.

"Après avoir saisi l'association organisatrice et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le participant au séjour peut saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur son site : www.mtv.travel"